



FRANÇOIS JEAN
Président-directeur général

Dans le dernier numéro du journal *L'Intermédiaire* de mai 2008, je vous informais des démarches en cours afin de réaliser nos trois objectifs prioritaires que sont :

- la reconnaissance des associations de cadres des secteurs public, parapublic et péripublic;
- l'obtention du droit à la négociation de leurs conditions de travail;
- la création de mécanismes de résolution des différends.

Nous avons poursuivi ces démarches en faisant une entrevue de fond dans l'édition du 12 juin 2008 du *Courrier parlementaire* qui est un service quotidien d'information parlementaire et gouvernementale auquel

sont abonnés bon nombre de décideurs politiques (notamment les députés, les personnels politiques des ministères, les sous-ministres, etc.) afin de faire connaître nos revendications auprès d'eux.

Nous envisageons de lancer une campagne à l'échelle nationale afin de poursuivre la mobilisation de tous les cadres des associations regroupées au sein de l'Interassociation et de mieux faire connaître nos revendications au public dans les régions.

Aussi, les procureurs des différentes associations ont tenu deux réunions afin d'analyser les recours judiciaires à notre disposition. Il ressort de leurs discussions qu'il y a un fondement intéressant dans le récent jugement de la Cour suprême du Canada, à l'effet que la liberté d'association implique l'obligation pour un employeur public d'établir un processus de négociation de bonne foi.

Votre conseil d'administration aura à se positionner avant la fin de l'année 2008 afin de décider d'aller ou non de l'avant pour introduire un recours judiciaire devant les tribunaux afin de faire reconnaître par le gouvernement du Québec notre droit légitime à la liberté de négociation de bonne foi de nos conditions de travail.

DOSSIER ÉQUITÉ SALARIALE

Bilan de l'opération collecte de questionnaires: un taux de réponse de 38 %



GHISLAINE DUMAIS
Deuxième directeur - comité exécutif
de l'AGESSS



CHANTAL GIASSON,
AVOCATE
Conseillère en ressources humaines

Dernière chance de faire valoir votre fonction d'encadrement

La vaste opération provinciale de collecte de questionnaires manquants, menée auprès des établissements de la santé et des services sociaux par monsieur Réjean Despins, coordonnateur des enquêtes supplémentaires pour le secteur de la santé, a pris fin le 30 juin dernier.

Ainsi, des 2938 individus en fonction ayant été sélectionnés et invités par le MSSS à remplir un questionnaire, seulement 1113 personnes ont, à ce jour, transmis leur questionnaire au comité d'équité salariale représentant ainsi un taux de réponse de 38 % (voir tableau).

Nous tenons à remercier les personnes qui ont investi de leur temps pour remplir le questionnaire d'équité salariale. À la lecture de ceux-ci, nous constatons que c'est avec minutie qu'ils ont été complétés et que la pertinence des informations recueillies nous permet d'effectuer une évaluation juste des fonctions. Bravo à chacun et chacune d'entre vous!

Toutefois, malgré ce taux de participation, il reste encore, à ce jour, 475 catégories sur un total de 1013 pour lesquelles aucun questionnaire n'a été reçu et complété. Or, 50 % des individus visés par ces 475 catégories sont à prédominance féminine et sont donc susceptibles d'obtenir un ajustement salarial. **Nous attirons votre attention sur le fait que l'absence de questionnaire pour une catégorie nous empêchera de l'évaluer et en mettra donc l'existence en péril. Par conséquent, toute personne visée par ces catégories ne pourra bénéficier d'un ajustement salarial. Nous vous rappelons que ces ajustements salariaux seront rétroactifs au 21 novembre 2001 et qu'ils permettront aussi aux gestionnaires déjà à la retraite de bonifier leur rente.**

Étant donné qu'aucun questionnaire n'a été reçu et complété pour plus de 46 % de nos catégories et considérant les conséquences financières majeures pour les personnes visées par ces catégories, nous avons décidé de mettre en place deux nouvelles démarches qui nous permettront de tenter une autre fois d'obtenir l'information nécessaire pour assurer une évaluation des catégories pour lesquelles nous n'avons présentement aucun questionnaire.

Des rencontres ont eu lieu les 23 et 24 septembre dernier dans chacune des régions afin de solliciter les directions des ressources humaines des établissements de santé et de services sociaux à remplir un questionnaire abrégé. Ce dernier visait à fournir une description sommaire des fonctions d'encadrement visées par les catégories pour lesquelles aucun questionnaire n'a été reçu.

Pour ceux et celles qui n'auraient pas rempli le questionnaire reçu au printemps 2008, sachez qu'il n'est pas trop tard pour y répondre et l'acheminer rapidement à l'adresse indiquée sur le

questionnaire. **Ne pas répondre à ce dernier appel signifie que vous renoncez à participer à la démarche d'équité salariale en cours.** Par conséquent, vous acceptez de vous priver des ajustements salariaux potentiels que vous auriez pu recevoir, si vous êtes dans une catégorie d'emploi à prédominance féminine. Les données recueillies dans la présente démarche auront par la suite un impact sur le maintien de l'équité salariale.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration dans le règlement de ce dossier d'équité salariale.

Régions	Total établissements/ région	Nombre de personnes sélectionnées	Nombre de personnes rencontrées (1)	% des personnes rencontrées vs questionnaires sélectionnés	Représentants des ressources humaines présents non sélectionnés (2)	Total des personnes rencontrées (1+2)	Questionnaires reçus	% des questionnaires reçus vs questionnaires sélectionnés
01	11	79	28	35%	3	31	29	37%
02	10	124	40	32%	2	42	56	45%
03	20	275	86	31%	8	94	116	42%
04	14	171	50	29%	2	52	71	42%
05	14	101	30	30%	1	31	34	34%
06	67	1078	282	26%	20	302	413	38%
07	12	138	38	28%	3	41	46	33%
08	10	79	15	19%	3	18	19	24%
09	8	36	3	8%	2	5	4	11%
10	1	8	4	50%	0	4	4	50%
11	8	66	16	24%	2	18	22	33%
12	12	119	30	25%	4	34	55	46%
13	8	141	52	37%	2	54	42	30%
14	9	101	30	30%	5	35	33	33%
15	12	115	19	17%	5	24	36	31%
16	24	294	58	20%	7	65	133	45%
18	1	13	0	0%	0	0	0	0%
Total établissements	241	2938	781	27%	69	850	1113	38%

